

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

REVITALISATION DU SECTEUR D'ESTIMAUVILLE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET – NATURE DES TRAVAUX ET SERVICES  
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- 1.** Le projet consiste en la revitalisation du secteur D'Estimauville situé sur le territoire des Arrondissements de La Cité-Limoilou et de Beauport.
- 2.** Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures s'inscrivant dans la revitalisation du secteur D'Estimauville en vue de la réalisation d'espaces, équipements et infrastructures publics de compétence de proximité dans le secteur D'Estimauville qui seront confiés à des entreprises spécialisées dans les domaines de l'architecture, de l'architecture du paysage, de la construction, du design, de l'environnement, du domaine géotechnique, de l'ingénierie ainsi que dans le domaine de l'expertise technologique en modélisation, illustration et simulation d'images ou dans tout autre domaine requis pour le projet.
- 3.** Les services sont requis pour la confection de relevés, études d'avant-projet et expertises techniques, la conceptualisation de plans d'aménagement et de développement, la modélisation de concepts en 2D ou 3D, la préparation de plans et devis, l'estimation des coûts, l'exécution des travaux, la surveillance de chantier et la préparation des dossiers pour les demandes de subvention ou tout autre démarche auprès des autorités gouvernementales. Les services peuvent également impliquer tout autre service requis pour les étapes préparatoires, la conception et la réalisation du projet.
- 4.** Le projet vise principalement à permettre à la ville d'agir à titre de maître d'œuvre tant au niveau des services professionnels et techniques concernant la conception, la réalisation ainsi que le suivi des travaux que de la réalisation elle-même des travaux relatifs au déplacement d'une bretelle de l'autoroute Dufferin-Montmorency ainsi que tous autres travaux connexes, le tout à la suite d'une permission de voirie ou autre autorisation octroyée par le ministère des Transports du Québec à la ville à cette fin.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** L'estimation du coût des services professionnels et techniques ainsi que des travaux décrits aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 525 000 \$.

**TOTAL :        525 000 \$**

Annexe préparée le 19 avril 2013 par :

---

Sonia Tremblay  
Urbaniste  
Service de l'aménagement du territoire